



DÉCISION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ET DE SIGNATURE DU MINISTÈRE DE LA  
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

NUMÉRO UNIQUE D'IDENTIFICATION : AD-AGE-0577

I. Cadre de la décision

*Mentionnez la ou les disposition(s) en vertu de  
laquelle / desquelles la délégation est donnée*

- Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, en application des articles 2, 33, alinéa 2, et 45, § 1<sup>er</sup>.

Autre(s) texte(s) juridique(s) :

Acte de délégation préalable (en cas d'absence ou d'empêchement) :

*Si la délégation est donnée en vertu d'un acte de délégation préalable, indiquer les références de celui-ci ainsi que les dispositions qui autorisent une délégation en cascade*

II Identification

A. L'autorité délégataire qui décide d'accorder délégation

- Entité : Direction générale de l'Enseignement obligatoire – Service général de l'enseignement secondaire ordinaire
- Rang et/ou fonction : Directeur général adjoint
- Nom et prénom : REBELLA Damien

B. Le subdélégataire qui reçoit délégation

- Entité : Service général de l'enseignement secondaire ordinaire – Direction des relations Ecole - Monde du travail
- Rang et/ou fonction : Directrice
- Nom et prénom : HUNTZINGER Amandine

### III Compétence(s) déléguée(s)

Décrivez la ou (les) compétence(s) déléguée(s) dans le cadre de la ou des base(s) légale(s) précitée(s) et précisez les articles visés.

*Afin de ne pas laisser de place à l'interprétation, privilégiez le copier-coller de la disposition de l'arrêté que vous souhaitez subdéléguer. Distinguez aussi chaque compétence selon qu'elle a des effets **internes** (tableau 1) ou **externes**, c'est-à-dire qu'elle affecte les tiers à l'administration (tableau 2).*

TABLEAU 1 : compétences à effets **internes**

| Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre texte | Description de la compétence à effet INTERNE  |
|---|---|
| Article 33, alinéa 1 <sup>er</sup> , 1 <sup>o</sup> | Accorder, aux membres du personnel relevant de leur autorité, les congés annuels de vacances, les congés pour motif impérieux d'ordre familial, les congés de circonstances et pour force majeure et les congés exceptionnels |
| Article 45, § 1 <sup>er</sup> , 1 <sup>o</sup>      | Valider la correspondance concernant les actes ordinaires d'instruction, les demandes de renseignements, les lettres de rappel et les bulletins ou lettres de transmission  |
| Article 45, § 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>o</sup>      | Délivrer les copies et extraits de documents déposés aux archives de leurs services   |

TABLEAU 2 : compétences à effets **externes** (affectent les tiers)

| Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre texte | Description de la compétence à effet EXTERNE   |
|---|--|
| Article 45, § 1 <sup>er</sup> , 1 <sup>o</sup>      | Valider la correspondance concernant les actes ordinaires d'instruction, les demandes de renseignements, les lettres de rappel et les bulletins ou lettres de transmission |
| Article 45, § 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>o</sup>      | Délivrer les copies et extraits de documents déposés aux archives de leurs services  |

### IV Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement

En cas d'absence ou d'empêchement du subdélégué, la(les) compétence(s) sera(ront) exercées par le **suppléant n°1** :

- o Entité : Direction des relations Ecole - Monde du travail
- o Rang et/ou fonction : Attachée
- o Nom et prénom : MARCELLI Florence

En cas d'absence ou d'empêchement du subdélégué et du suppléant n°1, la(les) compétence(s) sera(ront) exercées par le **suppléant n°2** :

- o Entité : Direction des relations Ecole - Monde du travail - Service fonds d'équipement, CTA et cadastre
- o Rang et/ou fonction : Attachée
- o Nom et prénom : DE CLERFAYT Mélanie

V Précisions complémentaires et définition des termes de l'absence.

*Indiquez, le cas échéant, d'autres informations utiles à la clarification des attributions déléguées.*

Les suppléances ne valent qu'en cas de congés annuels, congés de maladie ou toute autre cause de congés de longue durée et via un acte de suppléance indispensable.

VI. Durée de la délégation.

*A défaut de préciser la date d'entrée en vigueur de l'acte de subdélégation, celui-ci sera réputé entrer en vigueur à dater de sa signature*

- Date d'entrée en vigueur :
- Date de fin (*facultatif*) :

Date et signature du subdélégué

Date et signature de l'autorité déléguée



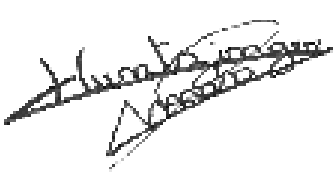
**Signé par Damien REBELLA le 11/03/2021 15:48:11**



**Signé par Florence MARCELLI le 16/03/2021 09:22:46**



**Signé par Mélanie DE CLERFAYT le 16/03/2021 09:51:56**



**Signé par Amandine HUNTZINGER le 17/03/2021 11:13:34**